



Boycott du CSA AC du 23 septembre 2025



C'est en toute responsabilité que l'UNSa Justice SG AC et la CGT AC ont décidé de ne pas siéger au Comité Social d'Administration centrale de ce jour.

En effet, attachés à la qualité d'un dialogue social nourri de respect et d'échanges avec l'ensemble des acteurs représentatifs de ce CSA, nous sommes atterrés par l'ordre du jour présenté : 4 points et tous pour information.

S'agissant du point n°1 sur la création d'astreintes numériques dans les Dir-SG, nos deux organisations syndicales réaffirment leur opposition en l'état à cette modalité de travail et demandent que ce projet soit d'une part, travaillée en groupe de travail puis soumis au vote des organisations syndicales représentatives.

Et que dire du point n°2 **sur la création d'une direction de programme « IA » au sein du secrétariat général** ?... Là encore aucune concertation, un point pour information et circulez... Les enjeux pour les personnels sont bien trop importants pour banaliser la création de cette direction de programme, ses contours et ses attributions. Nous exigeons là encore, de la transparence et du dialogue et non un point pour information à la va-vite en CSA AC.

Par ailleurs, **l'UNSa Justice SG AC et la CGT AC ne peuvent accepter un troisième CSA AC sans que la charte des temps des personnels de l'administration** ne soit pas inscrite à l'ordre du jour, malgré l'engagement de Mme la Secrétaire générale d'initier un travail avec les organisations syndicales afin d'aboutir à un texte qui tienne compte des évolutions des modes d'organisation et qui structure l'organisation du travail des agents.

Quant à la réorganisation de la DAP, contre laquelle toutes les organisations syndicales représentatives ont opposé un refus, exceptée FO, les agents ne cessent d'aller de découverte en déception : certains apprennent leur déménagement cette semaine, les postes apparaissent et disparaissent sur le site « choisir le service public », beaucoup ne savent pas à quel bureau est rattaché leur section, d'autres voient leur poste supprimé... Là-encore, nos deux organisations syndicales demandent que cette réorganisation soit mise à l'ordre du jour de la prochaine FS-AC et que des groupes de suivi soient mis en place en amont.

Pour toutes ces raisons et dans un contexte de combat plus que d'actualités, et contre toutes les formes de menaces qui pèsent, notamment, sur les services publics, la Justice, les organisations syndicales, nous ne pouvons que faire le choix de boycotter le CSA AC de ce jour.

Vos représentants élus au CSA-AC

Paris, le 23 septembre 2025